



## FORMULAIRE D'AUTORISATION PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES PRÉ-AUTORISÉS (TAXES)

### AVANTAGES :

1. Réduction des coûts d'affranchissement, des frais bancaires et des déplacements.
2. Aucun souci durant les vacances.
3. Aucune pénalité pour des paiements en retard.
4. L'annulation du plan peut se faire 15 jours avant la date prévue du retrait.
5. Les retraits sont effectués à la même date chaque mois.

### PROCÉDURES À SUIVRE :

1. Pour être éligible à l'un de ces deux plans, vos taxes doivent être payées au complet.
2. Remplir le formulaire et cocher la méthode désirée.
3. Signer le formulaire d'autorisation.
4. Joindre un chèque personnalisé en blanc portant la mention 'Nul'.
5. Faire parvenir le tout au bureau municipal.
6. Les retraits seront effectués le 25<sup>ième</sup> jour de chaque mois ou à la date d'échéance de la facture.

<b>Numéro de compte de taxes :</b>	<b>Nom complet :</b>	<b>Débutant le :</b>
<b>Téléphone</b> <input type="checkbox"/> maison <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> cellulaire :		<b>Téléphone</b> <input type="checkbox"/> maison <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> cellulaire :
<b>Courriel :</b>		

### SÉLECTIONNEZ LE PLAN DE PAIEMENT DÉSIRÉE

<input type="checkbox"/> <b>PLAN BUDGÉTAIRE</b> (12 versements annuels)	<b>Les versements sont calculés comme suit :</b> Janvier à juillet : taxes de l'année précédente divisées par 12 mois Août à décembre : taxes de l'année en cours moins montant payés divisées par 5 mois
<input type="checkbox"/> <b>PLAN RÉGULIER</b> (4 versements annuels)	Les prélèvements seront effectués le 25 du mois, ou à l'échéance indiquée sur la facture : <b>MARS - MAI - AOÛT - OCTOBRE</b>
<b>Institution financière :</b>	<b>Numéro de compte :</b>

**Vous êtes responsable d'aviser la municipalité si vous changez de compte de banque ou si vous avez vendu votre propriété.**

Vous autorisez la municipalité de La Nation à effectuer les prélèvements nécessaires. Pour tout paiement refusé, un frais de 20,00 \$ sera imposé.

La municipalité se réserve le droit d'annuler cette autorisation. Après deux retraits annulés, la municipalité de La Nation supprimera vos paiements électroniques.

<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>
--------------------	---------------